FAC
432295
Case
Fre
25614

DISCOURS

Prononcé dans la séance de l'Assemblée Électorale du Département de l'Isère, le 24 vendémiaire, par le cit. Camille Teisseire.

CITOYENS,

Le langage des passions ne sortira point de ma bouche, car les passions, en inspirant à ceux qui les portent, une éloquence qui leur vaut quelquefois des applaudissements funestes, agitent & divisent les cœurs. Nous voulons tous sortir des orages révolutionnaires : nous voulons tous l'établissement solide du gouvernement républicain. Ainsi réunis d'intentions, nous nous égarerions nous-mêmes en nous divisant dans les moyens qui doivent nous conduire au but.

Cependant je crois exprimer le vœu d'un grand nombre de mes collegues, en regrettant de voir exclus de la représentation de l'Isere presque tous nos députés à la Convention nationale. Si je consulte la voix publique sur leur compte, je trouve qu'aucun reproche ne s'élevé contr'eux, & j'apprends que dans toutes les occasions où des besoins pressants

THE NEWBERRY
LIBRARY

ſoit en ſubſiſtances, ſoit pour quelqu'autre intérêt important, leur ont été indiqués par un de nos diſtricts quelconques, ils ſe ſont levés, ils ſe ſont réunis, ils ont fait accomplir nos vœux. Une foule de nos concitoyens ſait que leurs demandes individuelles ont obtenu, par le zele de nos députés actuels, toute la conſidération que la juſtice autoriſe. Quand donc ſe reportant ſur le paſſé on conſidere tous ces faits, on héſite à rencontrer le motif qui peut nous avoir portés à nous priver de ces appuis, que leurs attenances locales lioient plus étroitement à nos intérêts particuliers. Cependant, voici le raiſonnement qui aura ſéduit la plupart d'entre nous. C'eſt, aura-t-on dit, aux hommes les plus inſtruits & les plus marquants dans la Convention, que nos ſuffrages doivent s'adreſſer d'abord. Ceux-là chargés de faire le choix des deux tiers, puiſqu'ils réuniront les ſuffrages de tous, le feront dans le vœu de tous; & nos députés placés d'ailleurs dans la liſte ſupplémentaire, feront preſque certainement du nombre des deux tiers, & d'ailleurs nous joindrons à ceux que nous avons nommés dans la liſte des ſept, quatre nouveaux ſoutiens.

Mais d'abord, citoyens, avons-nous bien pu craindre que les Lanjuinais, les Henri Lariviere, les Defermond, les Boiſſy-d'Anglas & les Durand Maillane ne fuſſent pas élus par leurs départements? ou plutôt n'avons-nous pas dû penſer qu'ils le ſeroient par pluſieurs?

Avons-nous enſuite bien conſidéré quelle tache eſt imprimée, quel affront eſt jetté ſur les députations de la Convention dont leurs départements ne réélisent pas les deux tiers? Quoi, nous avons reçu des ſoins, des bienfaits de nos députés; aucun de ceux qui ſont dans la Convention ne peut exciter une ſeule plainte individuelle légitime; nous ſommes

contraints de réélire notre part des deux tiers, & nous rejettons nos députés, & nous déclarons qu'ils ont perdu notre confiance, que la loi ſeule peut nous faire réſoudre à les employer, & que nous laiſſons au point central le ſoin de s'occuper de ces hommes que nous méconnoiſſons !

Ici je paſſe naturellement des conſidérations locales à de plus importantes pour les amis de l'unité de la république. En effet, ce ſera peut-être un réſultat fâcheux de l'oubli que les départements auront fait de leurs députations, que la ſéparation de la législature en membres élus par les électeurs & membres nommés par le noyau. Tous ceux qui connoiſſent les effets des noms & de l'amour-propre, ſentent quelles diſſentions peuvent naître de là. Mais, me dira-t-on, vous prouvez ainſi qu'il falloit laiſſer liberté entiere pour la réélection. Non : je prouve à ceux qui veulent y réfléchir, qu'il eſt important à la paix publique que chaque département rééliſe ſes membres, pour ôter du milieu de la législature ces diſſemblances funeſtes.

Ecoutez mes concitoyens, car nos cœurs ſe réuniſſent, je le crois, pour l'affermiſſement de la république ; écoutez enfin le péril le plus grand qui naît de nos nominations déjà faites. Il y a deux jours le ſang Français inondoit les rues de Paris ; il y a deux jours des milliers de bons citoyens égarés par les royaliſtes, ont combattu à mort contre la Repréſentation nationale. Si ce centre du gouvernement eût été détruit, je le demande aux hommes de toutes les opinions, la guerre civile n'étoit-elle pas générale ? Eh bien, ces malheureux égarés ont été vaincus ; mais leurs chefs (je le tiens de perſonnes sûres), leurs chefs, ce ſont les royaliſtes, ont évité la mort. Inviſibles comme la diſcorde, ils agitoient les brandons de la guerre civile ; un ſeul trait a pu les atteindre, c'eſt celui de l'implacable remords.

Certes, le nombre de ceux qui veulent combattre la république eſt bien petit ; l'amour de la liberté, le deſir de la paix, la prudence du moins, ont réduit preſqu'à rien les cohortes intérieures des royaliſtes ; mais leurs projets ne périront qu'avec eux, ils ne périront qu'avec eux. Nous tous donc qui voulons que le gouvernement républicain s'affermiſſe, ſoyons prudents. Or, voici le péril ſur lequel je veux vous tenir en garde.

Si la plupart des départements ſe réuniſſent pour nommer les hommes les plus apparents de la Convention, & déjà les choix de celui de Rhône & Loire que nous connoiſſons ſont à-peu-près les mêmes que les nôtres ; ſi donc les choix de tous les départements ſe réuniſſent, il arrivera que quarante ou ſoixante membres au plus ſeront élus par les aſſemblées électorales dans la Convention. Alors la rébellion, à peine étouffée, s'agitera dans ſa tombe. Elle dira : les décrets des 5 & 13 étoient un attentat à la ſouveraineté, le réſultat des votes eſt un menſonge des comités, le vœu du peuple étoit pour la réélection totale, & mon ſeul crime eſt d'avoir été vaincue. Quelle ſera l'exiſtence, je vous le demande, de notre législature prochaine ? quelle force aura-t-elle contre les perturbateurs, puiſque la voix du peuple ne l'aura point établie ? comment repouſſera-t-elle l'accuſation d'uſurpation ? & ſi elle peut en être atteinte, l'uſage du pouvoir ne ſera-t-il pas dans ſes mains une tyrannie ? Ah ! je le ſens, ce ne ſont là que des prétextes pour les méchants, & non pas des raiſons pour légitimer leur audace, que le peuple terraſſera. Mais, ſi je vous ai montré le danger, ſi je vous ai fait voir la rébellion & la guerre civile ſouriant à nos démarches égarées, au nom des manes de nos freres morts nagueres ſous leurs coups, ne leur fourniſſons pas de nouvelles victimes. Montrons

que notre vœu eſt pour l'affermiſſement de la république. Soyons fideles à nos commettants, qui preſque tous ont accepté la réélection des deux tiers; & conformément au vœu du peuple, replaçons nos anciens députés, par notre propre choix, dans la législature prochaine.

Si notre intérêt particulier, ſi le bien public méconnus, laiſſoient égarer encore nos voix ſur d'autres hommes que ſur nos députés, je vous dirois: méfiez-vous des ambitieux; (non que je me plaiſe à croire qu'il en ſoit aucun dans cette aſſemblée). Mais je vous dirois: vous les reconnoîtrez à leur ſoin de flatter les paſſions des partis, tant ils ſe méfient de la raiſon froide pour être juges de leur mérite. Vous les verrez, ces ambitieux, étaler hors de propos une éloquence perturbatrice qui puiſſe leur acquérir les voix des hommes qui s'aveuglent encore au point de préférer le talent ſi peu profond de la parole au don de la penſée. Eſt-ce donc des parleurs qu'il nous faut, ou des penſeurs? eſt-ce de l'aſſurance qu'il nous faut, ou bien un bon cœur? & pouvez-vous compter ſur la pureté du cœur des hommes qui cherchent par-deſſus toutes choſes les applaudiſſements, & dont l'attitude ſemble vous dire, ſi ce n'eſt leur propre bouche: je parle bien, choiſiſſez-moi, je puis défendre avec chaleur les intérêts d'un parti, nommez-moi; ne ſavez-vous pas que la cauſe de tous les excès ultra-révolutionnaires & contre-révolutionnaires eſt due à la flatterie, à la cajolerie, aux applaudiſſements? Fureur odieuſe de l'orgueil, que de maux tu répandis ſur ma patrie! Hélas! combien peu de gens encore ont le cœur aſſez robuſte pour ne pas rougir d'être juſtes devant un injuſte mépris!

Toutes les agitations des corps politiques, je dis plus, & telle eſt ma conviction, toutes les agitations que la cupidité n'a pas commandées, ſont l'ouvrage

de ces mendieurs d'applaudiſſements, de ces ambitieux, que je déſigne à votre réprobation.

Si j'avois à vous indiquer des hommes, je vous dirois : choiſiſſez ces patriotes purs, integres, modeſtes : car il faut des patriotes purs, pour que la Conſtitution s'établiſſe ; il faut des hommes integres, pour qu'à l'avenir la cité s'honore dans ſes citoyens ; enfin il faut des hommes modeſtes, ceux-là ne trahiront pas leurs devoirs.

Eſt-ce bien vraiment un dédommagement de cet outrage que d'en avoir inſcrit quelques-uns dans la liſte ſupplémentaire ? Ce n'eſt pas même une certitude pour nous de nous voir conſerver leurs ſoins ; car, j'oſerois l'affirmer, s'ils ſont inſérés dans les deux tiers, ils s'occuperont de nous, malgré notre ingratitude. Non, cette inſertion dans la liſte ſupplémentaire n'eſt pas une certitude pour les voir conſervés à la Convention. Les autres départements ſeront ſans doute plus aviſés ſur leurs intérêts particuliers : ils ſauront bien que les députés d'un département étranger ne mettent jamais à nos beſoins la même ſollicitude. Ils commenceront par élire leurs députés, ou par en remplir leurs liſtes ſupplémentaires, & ce ſoin complétera nos fautes & nos malheurs.

Enfin on dit : les quatre nouveaux que nous avons à nommer nous donneront leur appui. Il eſt inutile de rappeller qu'on auroit pu conſerver nos anciens députés, excepté ceux qui ont donné leur démiſſion, & en acquérir ainſi quelques nouveaux de plus ; ce regret eſt inutile. Ce qui ne l'eſt pas, c'eſt de ſe convaincre que les nouveaux membres n'auront pas, pour cet hiver au moins, des attenances auſſi puiſſantes, des connoiſſances auſſi sûres, des forces auſſi ſuffiſantes que ceux qui, depuis long-temps partie intégrante du gouvernement, en connoiſſent la marche & y peuvent vouloir. Et d'ailleurs, eſt-il

bien sûr que les membres nommés seulement par le noyau aient autant d'interêt pour les besoins des localités ; (non que je me défie du cœur de nos anciens amis ?) mais la masse des députés ainsi nommés n'aura-t-elle pas peut-être un esprit plus indépendant, des affections plus générales, des entrailles plus étrangeres ?

Mais votre choix passé ne vous laisse plus l'alternative. Vous ne pouvez plus que replacer vos députés anciens, en les nommant pour les quatre nouveaux. Les noms de ceux qui ont obtenu le plus de voix dans la liste supplémentaire après les vingt-un, seront conservés pour y remplacer vos députés que vous choisirez. Aucune loi ne s'oppose à ma proposition, puisqu'il est dit que vous pouvez choisir ces quatre par-tout où il vous conviendra.

Et qu'est-ce donc qui vous convient ? C'est de réparer un outrage immérité ; un outrage que vos assemblées primaires démentiront, & qui, j'ose le dire, n'est pas dans vos cœurs.

Non, vous ne trahirez pas la volonté de vos commettants ; non, vous ne négligerez pas à ce point les intérêts particuliers de ce département.

Et sur-tout, freres & amis, vous sauverez la patrie, autant qu'il est en vous, des horreurs des dissentions civiles.